

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/157

Objet : 157 - Extension fourreaux et massifs rue Santiano et chemin du Val

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition présentée par le SDEC,

Décide

- De signer l'acte d'engagement relatif au devis n°24EPI0767 du SDEC ENERGIE concernant la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue Santiano et Chemin du Val.
- La contribution de la commune s'élève à la somme de 6 551.97 €, correspondant au montant du devis de 11 231.94 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.
- Les crédits seront inscrits en section de fonctionnement

Fait à Vire Normandie, le 14 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251125-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025
Publication : 25/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/157 du 14 novembre 2025

